



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOIS-LE-ROI

Par arrêté n°2020-050 du 30 novembre 2020, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi.

Les objectifs de la procédure sont de :

- Protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers les plus remarquables du territoire
- Protéger la diversité commerciale et de services du quartier de la gare
- Encadrer le développement du quartier de la gare par la mise en place d'un périmètre d'attente
- Toiletter certaines règles écrites et graphiques (règlement, zonage et servitudes) du fait de l'évolution de la réglementation nationale et de plusieurs années de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET, colonel retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 5 janvier 2021 à 9 h au jeudi 4 février 2021 à 17 h

en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Bois-le-Roi aux dates et horaires suivants :

- Le **mardi 5 janvier 2021 entre 9 h et 12 h**
- Le **samedi 23 janvier 2021 entre 9 h et 12 h**
- Le **jeudi 4 février 2021 entre 14 h et 17 h**

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le Commissaire-Enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- La décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique) 4 Avenue Paul Doumer – 77590 Bois-le-Roi où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h) ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44 rue du Château – 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16, sur le site internet de la commune de Bois-le-Roi <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h45).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Bois-le-Roi pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie - 4 Avenue Paul Doumer – 77590 Bois-le-Roi,
- par courriel à l'adresse suivante enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr,
- en ligne sur la page de l'enquête publique : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16,
Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit **du mardi 5 janvier 2021 à 9 h jusqu'au jeudi 4 février 2021 à 17 h** au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16 pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Bois-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.